

CONTRIBUTION CLIMATIQUE SUR LES DÉPLACEMENTS EN AVION DE L'UNINE – RAPPORT 2021

Mis à jour le 5 mars 2024¹

1. Pourquoi cette mesure ?

En 2019, les déplacements professionnels représentent 53% de l'empreinte carbone de l'UniNE. Les déplacements en avion constituent le mode de transport le plus polluant et ils ne sont souvent pas justifiés compte tenu des alternatives existantes, comme les autres moyens de transport et les vidéoconférences. À l'initiative de la Commission UniD, le rectorat de l'UniNE a introduit une contribution obligatoire sur tous les déplacements aériens remboursés par le Service de la comptabilité et des finances (SCF) dès le 1^{er} janvier 2019². Cette contribution correspond à une taxe incitative, calculée sur la base de l'algorithme open source de MyClimate³. Elle a pour but de dissuader les déplacements en avion effectués dans le cadre des activités de l'UniNE. Les fonds ainsi récoltés font l'objet d'un rapport annuel et sont utilisés pour financer les activités de promotion de la durabilité sur le campus.

2. Qui est concerné ?

La contribution obligatoire est une des mesures mises sur pied par l'UniNE pour réduire son empreinte carbone. Elle est le fruit d'une démarche participative menée au sein de la Commission UniD. Elle permet de financer diverses activités de protection de l'environnement sur le campus (cf. point 6). Toute la communauté universitaire est donc concernée.

En termes financiers, tous les vols remboursés par le Service de la Comptabilité et des Finances (SCF) sont assujettis à la contribution, quels que soient le statut et l'affiliation de la personne ayant effectué le vol et quel que soit le motif du déplacement. La contribution n'est pas payée par la personne elle-même, mais débitée du compte de l'entité concernée (comptes "État" ou "non-affectés" selon la terminologie comptable), sauf pour les comptes financés par les programmes de

¹ Cette mise à jour annule et remplace la première version du 11 avril 2022. Les conventions retenues ont été harmonisées et une erreur a été corrigée dans la section 5. En raison d'un changement de pratique de comptabilisation en interne, les volumes d'émissions en 2019 et 2020 avaient été surestimés dans la première version. Comme cette erreur était liée à un calcul fait a posteriori à des fins de suivi, les contributions prélevées et les données financières ne sont pas affectées.

² Directive du rectorat :

www.unine.ch/files/live/sites/systemsite/files/juridique/D_deplacements_aeriens.pdf

³ Description de l'algorithme et bases méthodologiques : <https://www.myclimate.org/fr-ch/sinformer/notre-profil/telechargements/calculateur-de-vol/>

promotion de la recherche nationaux ou internationaux (comptes "affectés"). Dans ce dernier cas, c'est le rectorat qui apporte les fonds nécessaires⁴.

3. Comment se calcule la contribution ?

La contribution est basée sur le calculateur de MyClimate (co2.myclimate.org/fr/flight_calculators). Le calcul s'effectue en deux étapes.

- La première étape consiste à estimer les émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO₂ par passager individuel. En plus de la distance parcourue, la méthodologie suivie par MyClimate tient compte de nombreux autres facteurs, comme le type d'appareil et la catégorie de vol, les émissions additionnelles (production de kérozène, forçage radiatif), ainsi que l'infrastructure, la maintenance et le fret².
- La seconde étape consiste à multiplier le montant estimé des émissions par un prix de référence de la tonne de CO₂ ou « prix du carbone ». La source utilisée est la moyenne du prix de la tonne de CO₂ atteinte sur le marché européen durant le mois précédant la saisie (www.eex.com/en/).

Le choix de l'UniNE est basé sur la réputation et la transparence des sources d'information utilisées. Le calculateur de MyClimate est aisément reproductible et fait l'objet de révisions régulières⁵. Le marché du carbone européen est le plus important et le plus observé sur le plan mondial. Pour éviter les fluctuations à la baisse, l'UniNE applique un prix plancher de 25 CHF la tonne de CO₂.

4. Quels sont les montants prélevés ?

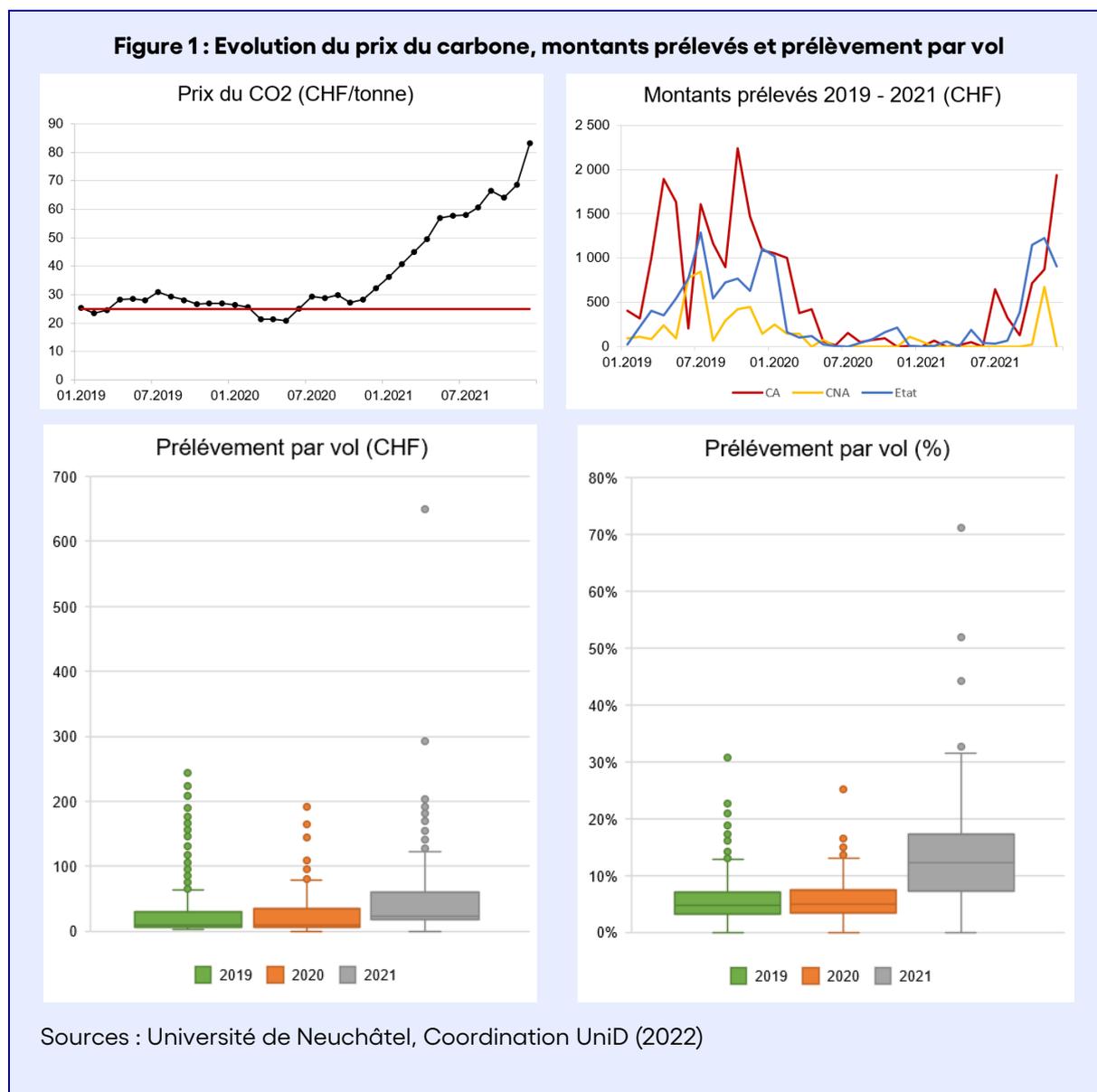
Le total des contributions obligatoires prélevées par le SCF en 2021 s'élève à 6'869 CHF. Ce montant couvre la période allant de décembre 2020 à fin novembre 2021 en application de la directive du rectorat. Près de 60% des montants prélevés (CHF 4'033) proviennent des comptes État ou non-affectés, et ont donc été payés directement par les entités concernées.

Le diagramme supérieur gauche de la figure 1 montre l'évolution du prix du CO₂ sur le marché européen. En 2021, le prix moyen appliqué suit une forte tendance à la hausse et ne se situe à aucun moment en dessous du plancher de 25 CHF/tCO₂. Tandis qu'en 2019 et 2020 le prix moyen appliqué se situe aux alentours de 28 CHF la tonne, il varie entre 36 et 83 CHF en 2021 (moyenne : 57 CHF). Les montants facturés depuis l'introduction de la mesure sont représentés dans le diagramme supérieur droit.

⁴ Des discussions sont en cours avec le Fonds National de Recherche Scientifique pour que la contribution obligatoire puisse être intégrée dans les budgets qu'il finance. À noter que la contribution n'est pas prélevée sur les vols effectués par des membres de la communauté UniNE qui se font inviter par d'autres institutions. En revanche, la contribution est prélevée sur les vols effectués par des membres d'autres institutions qui sont invités par l'UniNE. En l'absence d'information additionnelle, les deux flux sont considérés comme équivalents.

⁵ En début 2021, le SCF a adapté la formule utilisée afin de prendre en compte les escales et de préciser certains facteurs d'émissions conformément aux conseils de MyClimate. Afin d'assurer la comparabilité des données, les chiffres concernant les émissions présentés dans ce rapport (cf. point 5) sont basés sur cette formule ajustée, y compris pour 2019 et 2020.

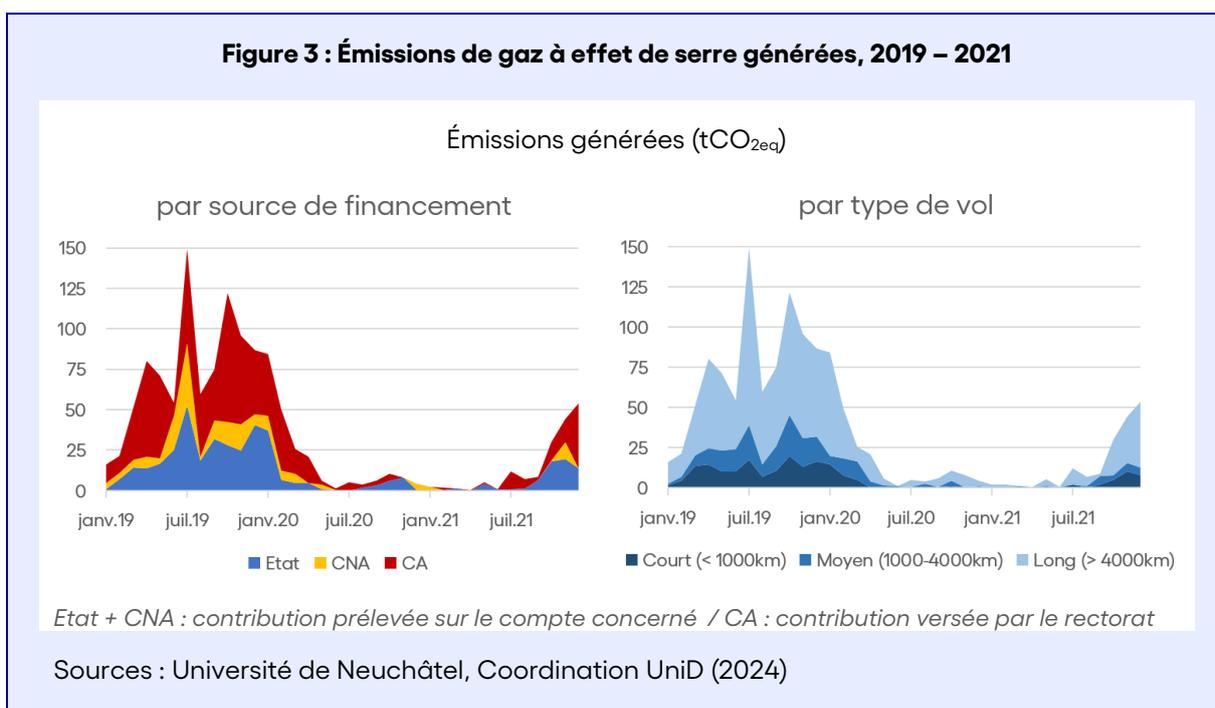
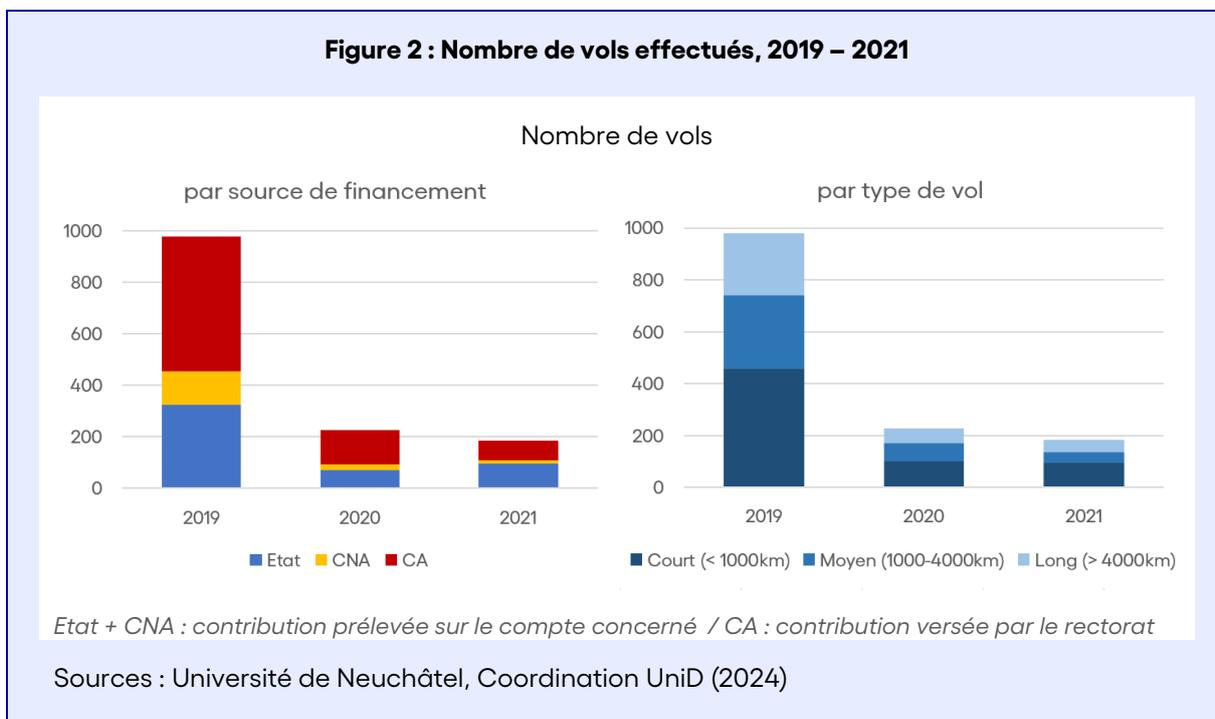
La pandémie a continué de ralentir très fortement les déplacements aériens en 2021. Toutefois, on constate une reprise dès le mois de septembre. Les montants mensuels prélevés entre octobre et décembre 2021 remontent aux niveaux de ceux perçus en 2019. Cette hausse est en large partie due à la hausse du prix du carbone, et ne signifie nullement que le CO₂ émis est équivalent entre ces deux périodes (cf. point 5).



Les deux diagrammes inférieurs représentent la distribution du prélèvement par vol, soit en francs (à gauche) soit en pourcentage du coût du vol (à droite). En 2019 et 2020, la distribution est assez stable et biaisée vers le bas. En 2021, les montants prélevés par vol augmentent en raison de la hausse du prix du carbone. La médiane est de 23 CHF par vol (ou 12% du prix du vol) et plus de trois quarts des vols se situent en-dessous d'un prélèvement de 60 CHF par vol (ou 17% du coût du vol).

5. Quel est l'impact sur les émissions de CO₂ ?

En 2021, les déplacements aériens restent relativement peu nombreux dû à la pandémie. Dès septembre, on observe une légère reprise, à des niveaux qui restent cependant inférieurs à la période pré-pandémie tant au regard du nombre de vols que des émissions de CO₂ générées (figure 2).



En termes d'impact climatique, les déplacements aériens ont généré 167.4 tonnes de CO₂ durant l'année civile 2021, soit une réduction de 25% comparé à 2020. La baisse significative des émissions depuis 2019 étant majoritairement liée à la pandémie, il demeure difficile d'estimer la part due à la mesure de la contribution climatique.

6. Comment sont utilisés les fonds prélevés ?

Conformément à la directive, les fonds prélevés sont utilisés pour financer les activités usuelles de promotion du développement durable sur le campus (salaires des coordinatrices et du vice-recteur non compris) ainsi que des projets durables contribuant à la réduction des émissions de CO₂. Dans la pratique, la coordination UniD veille à ce que la contribution climatique soit utilisée pour financer les activités de promotion de la mobilité douce. Les activités menées en 2021 dans ce domaine comprennent l'atelier-vélo, le partenariat avec Neuchâtelroule et la participation à Bike to work, une campagne particulièrement réussie cette année grâce à un concours visant à promouvoir la participation du corps étudiant.

En plus des activités liées à la mobilité douce, la figure ci-dessous présente les autres projets et actions relatifs à la durabilité sur le campus. Il s'agit notamment de l'appui aux associations étudiantes, de la participation à des réseaux et de l'organisation d'évènements ponctuels (par exemple la semaine de la durabilité ou le Sustainable University Day).

